

## COMMUNE DE GAVISSE

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 20 MARS 2023

#### PRESENTS :

Messieurs : Fabrice ARNOULD - Pascal MAURICE – Alain REDINGE - Damien SAUVETRE – Jean-Marie VAGNER - Christian WAGNER

Mesdames: Carole DEFRAIN – Christina HAGEN - Peggy MURPHY – Patricia STALDER - Pascale TEITGEN

ABSENTS EXCUSES : Andréa MADERT – Marc RENAC

ABSENTS NON EXCUSES : Romain DORCHY

Secrétaire de séance : Carole DEFRAIN

#### **AJOUT DE DEUX POINTS SUPPLEMENTAIRES ET NOUVEL ORDRE DU JOUR**

Le Maire informe le Conseil de l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Adhésion à MATEC : Moselle Agence Technique
- GROUPAMA : encaissement d'un second chèque

Le nouvel ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

#### **Devis de la Société Alsacienne de Paratonnerres : protection contre la foudre à l'église de Gavisse**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut installer un parafoudre et améliorer les prises de terre afin d'obtenir une résistance ohmique inférieure à 10 ohms à l'église de Gavisse.

La Société Alsacienne de Paratonnerres de Strasbourg qui a le contrat de maintenance depuis le 22 décembre 1983, nous a fait parvenir un devis afin de procéder à ces travaux.

Le devis présenté s'élève pour un montant total de 4550.00€ HT soit 5460.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter de faire les travaux stipulés sur le devis et charge Monsieur le Maire à le signer.

#### **Devis de Julien KNEIP : fauchage des chemins communaux et fossés de la commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de Monsieur Romain CADICI de Berg sur Moselle concernant le fauchage des chemins communaux et des fossés de la commune est arrivé à échéance.

La commune a demandé à Messieurs CADICI et KNEIP de nous faire parvenir un nouveau devis.

Monsieur CADICI nous a répondu par mail qu'il ne souhaitait pas faire une nouvelle offre.

Le devis de Monsieur KNEIP indique 35 heures de passages par an pour un montant de 1750€ TTC.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, accepte et charge Monsieur le Maire à signer le devis.

#### **Groupama : encaissement de deux chèques**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte un premier chèque de GROUPAMA d'un montant de 3179.38€ suite au remboursement du dégât des eaux survenu au périscolaire le 20 décembre 2022 et accepte également un second chèque de GROUPAMA d'un montant de 474.50€ en remboursement des frais liés à la réparation de la porte d'accès au gymnase suite à une effraction qui avait eu lieu le 9 janvier 2023.

#### **Devis de Thierry Bermont – Artificier : feu d'artifice du 15 juillet 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le devis de Thierry BERMONT – artificier pour le feu d'artifice qui aura lieu le 15 juillet 2023, organisé par le Cercle des Jeunes. Le devis s'élève pour un montant de 2000 € TTC.

### Just Queen : installation d'une machine à pizzas locales et artisanales

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions ne se prononce pas sur la décision pour l'installation d'une machine à pizzas par le groupe Just Queen. **Ce point sera reporté lors d'un prochain Conseil Municipal.**

### Adhésion à MATEC : Moselle Agence Technique

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à "MOSELLE AGENCE TECHNIQUE", Etablissement Public Administratif départemental dont les statuts figurent en annexe à la présente délibération, de mandater Monsieur Alain REDINGE, Maire pour représenter la commune de Gavisse avec voix délibérative, aux Assemblées Générales de "MOSELLE AGENCE TECHNIQUE" selon les conditions de mandat fixées par l'article 5 des statuts figurant en annexe à la présente délibération.

Fait et affiché à Gavisse, le 22 mars 2023.

L'Adjointe au Maire, Carole DEFRAIN

